

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 4 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 12

DÉCISION n° 418/ARM/EMM/ORT

relative à la création de la formation Aquitaine - équipage B.

Du 26 février 2019

DÉCISION n° 418/ARM/EMM/ORT relative à la création de la formation Aquitaine - équipage B.

Du 26 février 2019

NOR A R M B 1 9 5 2 8 8 8 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

BOC n°9 du 04/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu [Décision N° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 portant création de la formation « Aquitaine ».](#),

Vu la décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ;

Décide :

Article premier.

Préambule.

La formation administrative *Aquitaine - équipage B* est créée à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 2.

Organisation.

Basée à Brest, la formation administrative *Aquitaine - équipage B* est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Article 3.

Automatisation.

Clair libellé de l'unité : FREMM *Aquitaine - équipage B*

Code d'identification : 0AEG

Implantation géographique : Brest

Article 4.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,

officier général « performance et synthèse »,

Denis BERTRAND.